

---

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 29 juin 2010**

relative à un

**CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 164 PLACES D'ABRI DE PROTECTION CIVILE DANS LE SOUS-SOL DES IMMEUBLES DE LA RUE DE LA COUPE GORDON-BENNETT**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de créer des places d'abri de protection civile ;

vu la lettre du Service de la protection civile du 9 décembre 2009 ;

vu les motifs exposés ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 33 OUI, soit à l'unanimité,

**décide :**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 199'424.-- destiné aux travaux de construction des 164 places d'abri de protection civile dans le sous-sol des immeubles de la rue de la Coupe Gordon-Bennett, sur les parcelles de Implenia Development SA ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 199'424.-- diminuée de la subvention cantonale du même montant, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 de prendre note que ces travaux seront entièrement pris en charge par notre compte de contributions et de remplacement auprès de la Sécurité civile du Canton de Genève.